AIST 43
Santé au Travail

Santé au Travail

Rue Richond des Brus - 43000 Le Puy en Velay
Téléphone : 04 71 05 51 10 - Télécopie : 04 71 05 22 05
mail : aist43@santeautravai43.fr

Le Puy en Velay, le 15 AVRIL 2011

AUX ENTREPRISES ADHERENTES
DOCUMENT JOINT A L'INVITATION A.G. 20 mai 2011

« LA LETTRE DU PRESIDENT » N°17 – MAI 2011

Nous aurons l'occasion lors de notre Assemblée Générale du 20 mai de faire le point sur nos activités 2010 et de vous présenter le rapport financier du précédent exercice.

Les informations ci-dessous vous donneront les informations utiles pour mieux comprendre l'évolution de notre Service de Santé au Travail :

1) Activité médico-technique

Nous avons réalisé :

- 23250 visites pour 38400 salariés suivis
- 53450 examens complémentaires
- Plus de 1700 pathologies dépistées

Notre action en milieu de travail a continué de se développer.

2) Situation financière

Notre résultat comptable est positif de 46 600 €.

Nos dépenses sont en hausse de 4% du fait du développement de notre Service Prévention et de certains investissements sur nos outils de travail.

Notre chiffre d'affaires est en forte hausse du fait de la non reconduction de la remise exceptionnelle sur les cotisations de 2010.

3) Ressource médicale

Aucune amélioration de la ressource à ce jour malgré notre recherche intensive. La pénurie de Médecins sur le plan national devient très préoccupante et nous sommes contraints d'appliquer les priorités définies avec la DIRECCTE en ce qui concerne les actions en milieu de travail et les visites médicales, à savoir, dans l'ordre :

- les actions en milieu de travail
- les visites à caractère d'urgence
- les visites périodiques tous les 2 ans
- les visites complémentaires (à un an)

↳ **Suite au verso**

4) Projet infirmier

Afin de palier partiellement à la baisse de la ressource en Médecins du Travail, nous avons, en accord avec la DIRECCTE, mis en place des entretiens « infirmiers ».

Cette nouvelle organisation concerne actuellement le secteur de 2 Médecins du Travail et a débuté en avril. Ce suivi est placé sous la responsabilité du Médecin qui reste et restera toujours le pivot.

Les salariés ont toujours la possibilité de solliciter la visite à la demande de leur Médecin du Travail si nécessaire. L'infirmier est formé pour faire un point sanitaire paramédical en complémentarité avec le Médecin du Travail. Ces visites ne sont en rien un substitut aux Médecins et n'ont aucun rapport avec la notion d'aptitude. C'est un bilan protocolisé en fonction de l'exposition professionnelle, entre deux visites médicales. A l'issue de la visite, les salariés recevront une attestation de visite à cet entretien.

5) Le Pôle Prévention

Les actions du Pôle Prévention des Risques Professionnels continuent d'évoluer :

- Une action particulière a été menée sur **la journée nationale de l'audition** le 10 mars 2011 : la presse locale a été reçue pour une démonstration des actions menées sur ce risque. Une partie médicale, test auditif et explication du fonctionnement de l'oreille ainsi qu'une partie sur la prévention en entreprise, sensibilisation sur le risque de perte auditive, actions collectives et individuelles à conduire) ont été abordés.
- La Chambre des métiers a fait un bilan de l'action **poussières de bois** le 13 avril 2011 : deux prestataires agréés, SOCOTEC et ITGA, ont été sélectionnés pour réaliser des prélèvements de poussières de bois (prix négocié et cahier des charges fixé) ; la CARSAT Auvergne va aider (techniquement et financièrement) dans la mesure de ses possibilités, les entreprises s'équipant d'un système d'aspiration des poussières de bois. Contactez pour cela votre contrôleur CARSAT pour monter un dossier d'aide.

Le Pôle Prévention est toujours là pour vous conseiller sur tous types de risques professionnels. Nos interventions sont comprises dans votre cotisation, alors, **n'hésitez pas** !

6) Conclusion

Dans un contexte difficile, nous poursuivons notre adaptation aux réalités du terrain.

Nous sommes conscients que malgré notre évolution, certaines demandes des adhérents ont du mal à être satisfaites rapidement.

Nous sommes toujours dans l'attente des évolutions réglementaires permettant l'adaptation de nos Services aux réalités de la démographie médicale.

Par contre, nous incitons nos adhérents à ne pas hésiter à nous contacter pour la partie Prévention dont ils ont la responsabilité, ce Service en place depuis maintenant 2 ans semble donner un fort indice de satisfaction aux entreprises qui l'ont utilisé.

Avec mes remerciements pour votre confiance,
Jacques PREYNAT-SEAUVE

« mieux prévenir pour ne pas avoir à guérir ! »

Association Loi 1901 – SIRET 779 144 013 00025 – APE 8622C